

PARS LES ROMILLY

Bulletin municipal n°62 - juin 2025



SOMMAIRE

★ Le mot de la Maire	Pages 01-02
★ DOSSIER : Bilan du Mandat	Pages 03-07
★ Pars en chiffres	Page 07
★ Les chiffres du budget principal 2025	Pages 08-10
★ Les chiffres du budget annexe Lotissement 2025	Page 11
★ Ecole : résultat de l'appel d'offres	Page 12
★ Les travaux du conseil municipal enfants	Page 13
★ Du côté de la CCPRS	Pages 14-15
★ Festivités du 14 juillet 2025	Pages 16
★ La parole aux associations	Pages 17-21
★ L'année à l'école des petits Pariens	Page 22
★ Informations diverses	Pages 23-27
★ Vie Municipale	Page 28
★ Informations pratiques	Pages 28-39
★ Informations de dernière minute	Page 40

MAIRIE

73, RUE NATIONALE
10100 PARS LES ROMILLY

03.25.24.85.15

Adresse du Site officiel de Pars les Romilly :
<https://www.parslesromilly.fr>

Adresse Mail officielle de la Mairie :
ville.parslesromilly@orange.fr

*Directrice de la Publication et
Responsable de la Rédaction :*
Marianne JOLY

Responsables de la mise en page :
Swannie SIMETTE et Sabrina GONZALEZ

LE MOT DE LA MAIRE



Bonjour à toutes et tous,

Je vous présente l'édition estivale du bulletin municipal dans lequel vous y trouverez aussi bien les actualités municipales, que les renseignements pratiques et les manifestations à venir.

Par ailleurs, au terme du mandat qui m'a été confié il y a un peu plus de 5 ans et après un premier bilan d'étape dans le numéro 58 de juin 2023, le temps est venu de vous présenter l'inventaire factuel des principales réalisations et événements survenus entre 2020 et 2025. Il s'agit en effet de vous faire un état des lieux non exhaustif de l'action du conseil municipal.

Ces 5 années du mandat ont été inédites à bien des égards. Le conseil municipal a été installé en pleine crise sanitaire. Puis se sont succédées la crise énergétique, l'inflation, la profusion de normes et de règlements freinant les procédures d'instruction et de réalisation des dossiers et aujourd'hui la crise budgétaire ainsi que la baisse des dotations de l'Etat qui sont venues impacter la liberté d'action. Grâce à la force de notre collectif avec les agents de la mairie et vous tous au travers de rencontres qui ont jalonné ce mandat, il m'a été permis de travailler avec énergie et humilité pour porter fidèlement la majorité des engagements pris en 2020, confrontée à cet exercice d'équilibriste entre répondre aux besoins, fournir des réponses au regard de nos moyens financiers et des priorités, tout en veillant à la transparence et l'équité.

L'augmentation croissante du nombre de familles, dont le village se réjouit, a amené naturellement à envisager dès 2020 un projet non prévu, à savoir l'agrandissement de l'école. Initialement destiné pour accueillir les activités périscolaires, la nouvelle importante est venue en avril dernier de l'Inspection Académique qui a annoncé l'ouverture définitive par le Ministère de l'Education d'une 4^{ème} classe, suite au nombre



croissant d'élèves. Là où malheureusement des classes ferment dans beaucoup de villages et les regroupements pédagogiques se multiplient, la vie scolaire se porte bien. Toutefois, du fait d'imprévus dûs aux approvisionnements, l'exécution du chantier par les entreprises a progressé lentement et pris du retard. Il en est de même pour la livraison retardée du matériel de désherbage dorénavant confié aux agents techniques possédant le Certiphyto. A l'inverse, une première tranche de restauration extérieure de l'église a été réalisée par l'entreprise Sandri dès le début du printemps. Cependant, pour ces travaux d'un montant de 55 663 € TTC, ni l'Etat, ni la Région n'ont participé financièrement. Le Département finance à hauteur de 17 % soit 6 821 € sur une base de 44 122 € HT, la Sauvegarde de l'Art Français a attribué une aide de 4 000 €, et nous sommes en attente de la participation de la CCPRS.

Pour autant, vous pourrez constater, à la lecture de la partie consacrée au budget, que les finances de la commune restent saines. Cette nécessaire gestion responsable est un point fondamental qui a permis de tenir les réalisations envisagées et de poursuivre une politique volontariste d'investissements, pour notre cadre de vie, notre patrimoine, l'école, notre sécurité tout en maîtrisant nos dépenses. Vous trouverez dans les pages suivantes les grandes lignes du budget 2025 ainsi que quelques données chiffrées sur la baisse des dotations de l'Etat (infligée à notre commune malgré l'augmentation de la population), le financement des investissements et la fiscalité appliquée depuis 2020.

Factuellement, alors que les services fiscaux revalorisent chaque année à la hausse les valeurs locatives cadastrales : + 0,9% en 2020, + 0,2% en 2021, + 3,71 % en 2022, + 7,1% en 2023, + 3,9% en 2024 et + 1,017% en 2025, soit au total + 16,83 %, c'est uniquement en 2022, pour pallier les effets négatifs de la poussée des taux d'inflation qui augmentaient les coûts de fonctionnement, que les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 1,6%.

Ainsi, les dépenses d'investissement engagées depuis 2021 s'élèvent à ce jour à 1 807 251 € HT. Hormis l'opération d'agrandissement de l'école toujours en cours, la commune a perçu les aides suivantes : de la part de l'Etat : 80 615,35 €, de la Région : 5 060 € et du Département : 20 429 €. La communauté de communes des Portes de Romilly ayant attribué son concours financier à hauteur de 50 % du reste à charge HT de la commune hors subvention, soit 328 975,18 €, c'est donc ce même montant qui a été investi directement sur les fonds propres du budget communal.

Pour toutes les réalisations, j'exprime mes remerciements envers nos agents communaux, Bruno et David, qui veillent au bon entretien de la commune, ainsi qu'aux secrétaires de mairie, Maryline et Swannie, pour leur conscience professionnelle et le bon accueil réservé à toutes les personnes qui ont besoin des services de la mairie. Je n'oublie pas les compétences démontrées par le personnel communal de l'école auprès des enfants, Véronique et Jessica.

Le départ à la retraite est arrivé pour Maryline, qui a officié pendant 34 années à Pars ; elle a cessé son activité le 30 juin pour une date d'effet de la retraite au 1er juillet. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour son implication et son dévouement tout au long de sa carrière. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Sabrina GONZALEZ, sa successeure recrutée en qualité d'agent administratif polyvalent. Formée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, elle a effectué depuis plusieurs années la mission d'agent « de remplacement » dans de nombreuses collectivités dont la nôtre à l'automne dernier et a ainsi acquis une solide expérience. Ainsi, ses connaissances du fonctionnement de notre collectivité ont pu faciliter sa prise de poste plus sereinement.

Le rendez-vous du 14 juillet se prépare. Je tiens à saluer l'engagement fidèle des bénévoles du Club Diamant 3 qui œuvrent en partenariat avec la mairie pour permettre l'organisation des festivités.

En cette période estivale, je me dois d'évoquer un sujet qu'il est nécessaire de rappeler chaque année : celui du respect des horaires des travaux de jardinage, de bricolage, ainsi que l'interdiction du brûlage des déchets. La lutte contre le bruit est réglementée par un nouvel arrêté préfectoral qui a été publié sur PanneauPocket et joint partiellement en annexe. Le respect du bien-être de ses voisins est aussi un acte de civisme trop souvent en voie de disparition...

Enfin, quand bien même il est recommandé de remplir sa piscine avec une eau du réseau d'eau potable, tout prélèvement d'eau à partir des points incendie connectés au réseau est illégal et interdit au sens des articles 311-2 et suivants du code pénal. De ce fait, ce délit est passible d'une amende de 1 000 € HT prévue par le règlement du Service Public des Eaux établi par le SDDEA, voire d'une peine d'emprisonnement de trois ans et de 45 000 euros d'amende car l'ensemble des dépenses se rapportant à l'exercice de lutte contre l'incendie est assumé par le budget général de la commune, ce qui revient à dire que l'ensemble des habitants paie ce type d'incivisme

Je vous souhaite un très bel été et vous assure de mon investissement avec le concours du conseil municipal et des agents pour continuer à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre et surtout faire en sorte de continuer, en toute intégrité et impartialité, au regard de la réglementation, à prendre les décisions dans l'intérêt collectif.

Bien cordialement,

Marianne JOLY





2020-2025 : 5 ans de réalisations : temps forts du mandat

2020

- Reprise des tarifs de location de la salle des fêtes
- Reprise du forfait garderie périscolaire à 18 € au 1^{er} juin 2019
- **Arrivée de Swannie SIMETTE, agent administratif**
- Installation de la **sirène d'alerte** à la population en cas de risque majeur : 21 425 € TTC
- Installation de l'**alarme** au local technique suite aux cambriolages : 2 842 € TTC
- Nouvelle porte au local technique : 1 508 € TTC
- Réception des travaux de l'**Espace des tilleuls** et **inauguration** en octobre : 792 615,54 € TTC
- **Fin de la vente des 28 lots** de la tranche 1 du lotissement « **les Dolines** »

2021

- Mise en place de **PanneauPocket**, application gratuite sur téléphone mobile, destinée à la prise de connaissance d'alertes et d'actualités communales : **701** smartphones ou tablettes qui possèdent **Pars-lès-Romilly** dans leurs favoris, dont **294** désignés comme "**super-favori**"
- Adhésion au **service Payfip** qui permet de payer ou régler les factures par internet, soit par prélèvement unique, soit par CB
- **Nouveau site internet officiel** de la commune : 1 314 € TTC par an : 7 250 visiteurs depuis l'ouverture
- **Ecole** : pose de **volets roulants** motorisés : 31 318 € TTC et **équipement des classes élémentaires en tablettes numériques et tableaux interactifs** : 14 521 € TTC
- Installation du cabinet infirmier dans une des cellules locatives de l'espace des Tilleuls
- Aménagement des **abords de l'Espace des tilleuls** : 16 117 € TTC
- Vente du logement de fonction de l'institutrice, rue du Château d'eau : + 70 000 € en recette

2022

- Eclairage public : **remplacement des 190 foyers lumineux sodium en LED**: 52 500 € TTC à charge de la commune : **pour une diminution de notre consommation d'électricité, soit une économie annuelle de près de 60 % en Kwh.**
- Extension du lotissement des **Dolines** : **10 lots** le long de la **voie d'Ossey** : 173 000 € TTC
- Mise en place du **Conseil Municipal des Enfants** : des élèves, des citoyens en devenir
- Pose de **bornes anti-stationnement** aux abords de l'école
- Embellissement des abords et dénomination de l'école « Ecole des Petits Pariens »
- Embellissement de l'espace du colombarium au cimetière et **installation du jardin du souvenir** : stèle et puits de dispersion des cendres et mise en place des **règlements** d'occupation : 8 000 € TTC
- **Rédaction du Plan Communal de Sauvegarde** (PCF) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- **Eglise** : dans les combles : retrait des fientes, **décontamination des lieux** par traitement des bois, **remplacement du plancher** et **création d'un chemin de circulation et renforcement des parties grillagées du clocher** : 61 821 € TTC
- Remplacement de la commande électrique d'automatisation de la cloche de l'église : 2 484 € TTC
- Mobilier (tables et chaises) : remplacement à la **salle des fêtes** et équipement de **l'Espace des Tilleuls** : 18 800 € TTC
- Installation de la **borne de recharge des véhicules électriques** : 1 800 €
- **Installation de 4 tables avec bancs** (vers la mairie et à l'espace de loisirs) : 1 436 € TTC
- Pose du bandeau « Espace des Tilleuls » : 1 320 € TTC
- **Requalification et mise en accessibilité de la rue du Châtelet (1^{ère} tranche)** : 354 000 € TTC

2023

- Location du cabinet d'ostéopathie dans la seconde cellule locative
- **Requalification et mise en accessibilité de la rue du Châtelet (2^{ème} tranche)** : 148 000 € TTC
- Mise en place de la **formation numérique gratuite** pour tous : **initiation à l'utilisation d'un ordinateur et d'internet**
- **Arrivée de David PLUOT, agent technique**
- Travaux de rénovation intérieure de **l'église** : **remise en peinture et rénovation du sol**
- Installation du **distributeur de baguettes** : 12 924 € TTC
- **Création du compte Facebook** de la commune (131 abonnés à date)
- **Requalification et mise en accessibilité de la rue de l'église** : 92 545 € TTC + **la tranche 3 et 4 de la rue du Châtelet** : 43 936 € + 79 793 € TTC
- **Acquisition** par la commune **de l'ancien bar-tabac-épicerie**, propriété des Domaines, rue Nationale : 25 000 €

2024

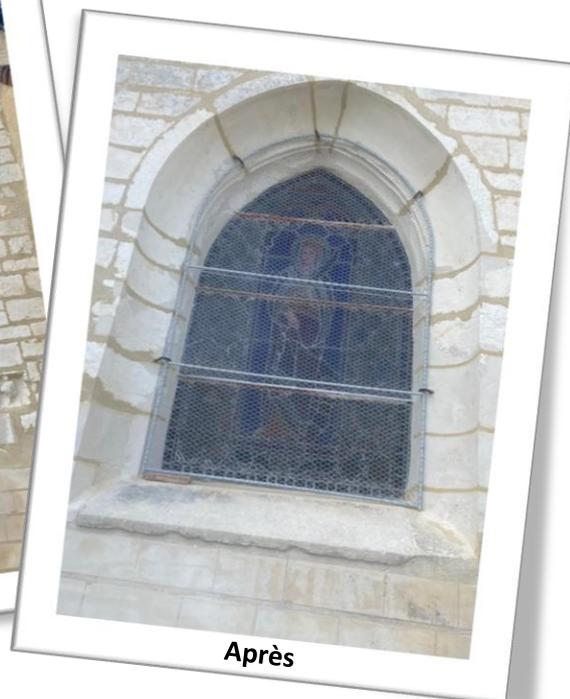
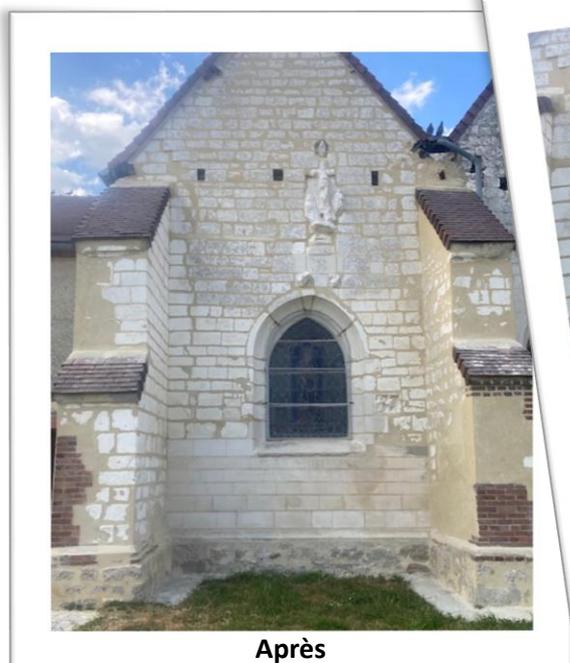
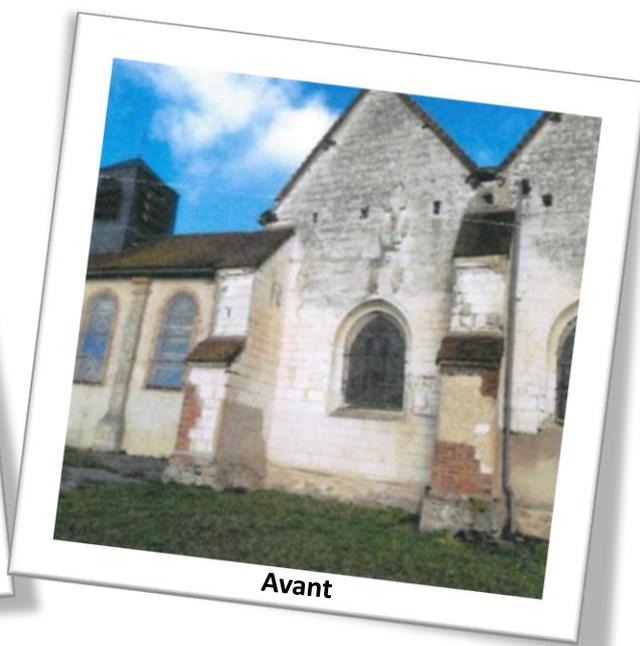
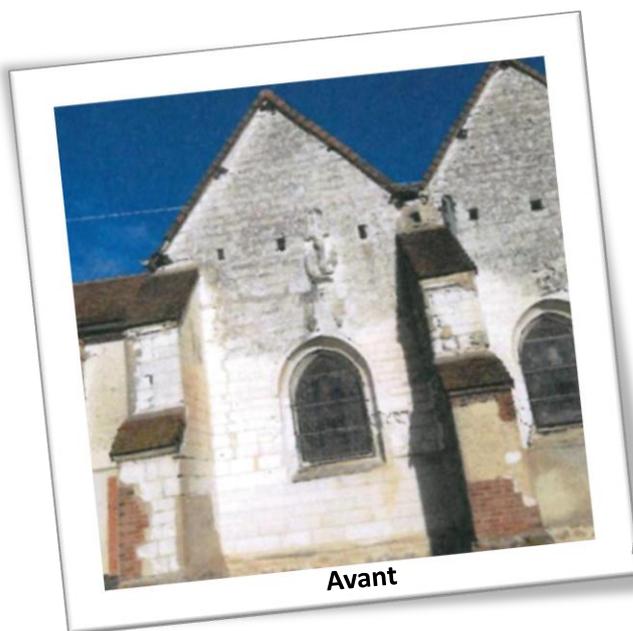
- **Démoussage du toit de l'église et pose de grilles anti-pigeons** : 9 500 €
- **Acquisition d'un camion benne d'occasion** pour les agents techniques : 28 758 € TTC
- **Arrivée de Jessica VINCENT, agent d'animation périscolaire**
- **Mise en place d'une signalétique prise en charge financièrement par la communauté de communes**
- **Vente d'une parcelle communale pour un projet équin privé** : + 60 000 €
- **Installation d'un distributeur de pizzas et boissons** : recette annuelle d'occupation du domaine public : + 3 000 €/an

- Rues : **travaux d'entretien de rues** : 9 224 € TTC
- Dépôt de marque auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle pour la **protection du blason de la commune**)

« Ça continue ! » Projets concrétisés ou à l'étude

- Eglise : Reprise et **consolidation des maçonneries extérieures du pignon ouest abritant la chapelle de la Vierge, du contrefort sud et du transept sud** : 46 541 € TTC - fabrication à la mairie et pose d'une grille de ventilation sur la porte sud

2025



- Tarifs de location de la salle des fêtes inchangés depuis 2020
- Forfait garderie périscolaire à 18 € inchangé depuis 2020
- **Lotissement des Dolines : 10 lots** le long de la **voie d'Ossey : tous vendus**
- Travaux d'**agrandissement de l'école** : 953 766 € HT dont 742 553 € d'aides financières (Etat 295 640 € + Région : 100 000 € + Département : 135 700 € + Communauté de communes : 211 213 €) / Pour mémoire, le bâtiment élémentaire date de 1977 et celui de la maternelle de 1999
- Dépose du linoléum existant et **pose de carrelage dans les 2 salles de classes élémentaires** : 18 125 € TTC (7 552 € de la CCPRS)
- **Acquisition de matériel pour le désherbage** : 9 306 € TTC (3877 € de la CCPRS)
- **Remplacement du revêtement amortissant sur l'aire des jeux** à l'espace des loisirs et contrôle annuel de la conformité structurelle et d'installation des aires et des jeux : 21 908 € TTC – CCPRS Sollicité : 9 128,50 €



- Voirie : reprise des manques sur la prestation « Point à Temps 2024 » aux frais de l'Agence Routière du Département de Nogent-sur-Seine.
- Réfection des couches de roulement : **rue du Château d'Eau : voir la décision du Conseil Municipal et des riverains en page 40**

- Installation sur la place de la mairie **d'une nouvelle boîte à livres** issue d'un don, joliment décorée par les enfants de la garderie scolaire. Le principe est de déposer / emprunter/ rapporter / partager des livres.



« À venir »

- Finalisation des travaux à l'école et plantation de **l'arbre de la laïcité**
- **Réhabilitation de l'ancien bar épicerie tabac**, propriété de la commune

PARS EN CHIFFRES



844
Habitants



6,57 km
Longueur de la voirie



8
Associations déclarées
4
Ayant leur siège à la mairie

LES CHIFFRES DU BUDGET PRINCIPAL 2025

FONCTIONNEMENT – DEPENSES		Budget 2025
Charges de personnel <i>Salaires des employés communaux</i>	288 684	24,31 %
Charges à caractère général <i>Electricité, chauffage, repas cantine, fournitures, assurances ...</i>	275 052	23,16 %
Atténuation de produits (FPIC – FNGIR)	65 116	5,48 %
Autres charges de gestion courante <i>*dont subventions aux associations</i>	59 085	4,97 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	33 100	2,79 %
Virement à la section d'investissement	201 013	16,93 %
Opérations d'ordre entre sections	11 262	0,96 %
Capacité d'autofinancement = excédent de fonctionnement	254 164	21,40 %
Total dépenses de fonctionnement dont Capacité d'autofinancement	1 187 466	

FONCTIONNEMENT – RECETTES		Budget 2025
Résultat de fonctionnement reporté	573 827	48,32 %
Produits des services, du domaine ...	27 300	2,30 %
Impôts et taxes	438 500	36,93 %
Dotations et participations	129 000	10,86 %
Autres produits <i>* dont recettes issues des locations</i>	18 839	1,59 %
Total recettes de fonctionnement	1 187 466	

INVESTISSEMENTS – RECETTES		Budget 2025
Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	276 561,52	17,90 %
Virement de la section de fonctionnement	201 013,48	13,01 %
Subventions d'investissement	21 171,00	1,37 %
Emprunts et dettes assimilées dont prêt court terme de 798 243 € représentant les subventions à recevoir et le FCTVA	990 455,00	64,11 %
Dotations, fonds divers et réserves	44 354,00	2,87 %
Opérations d'ordre entre sections	11 262,00	0,74 %
Total recettes d'investissement	1 544 817,00	

INVESTISSEMENTS – DEPENSES		Budget 2025
Subventions d'équipement versées	54 200,00	3,51 %
Immobilisations corporelles	96 250,00	6,23 %
Immobilisations en cours	1 061 785,00	69,99 %
Emprunts et dettes assimilées (capital des emprunts)	313 126,00	20,27 %
Total dépenses d'investissement	1 544 817,00	

↳ FISCALITE DIRECTE LOCALE

Comme chaque année, le conseil municipal a voté les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles notifiées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Depuis 2021, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants. Pour compenser la perte de ces recettes de TH, la part de TFB départementale est affecté aux communes.

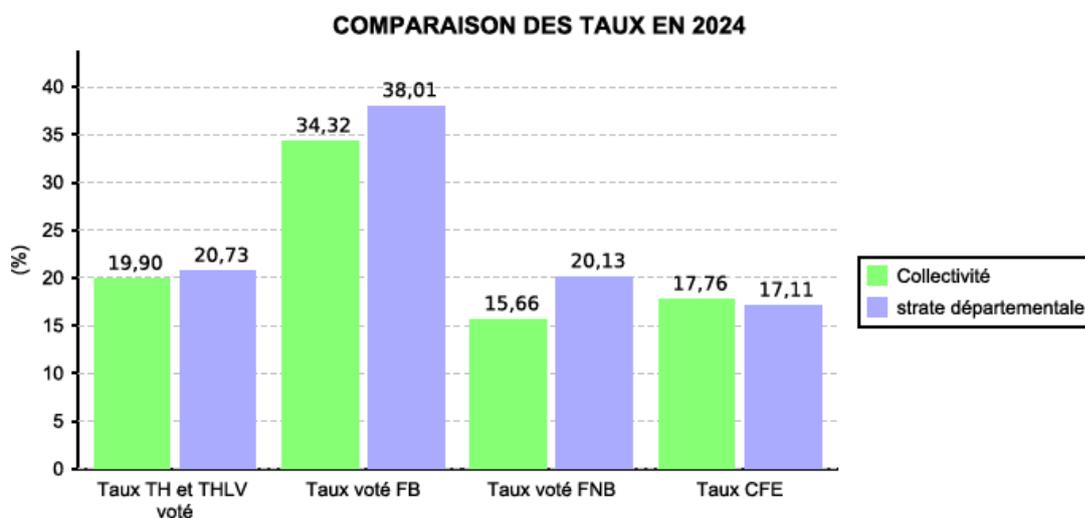
Le budget principal 2025 se caractérise par le **maintien des taux d'imposition communaux** :

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENT VACANTS (THLV) : **19,90 %**

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : **34,32 %** (taux communal + départemental)

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : **15,66 %**

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) : **17,76 %**



Comment est calculée ma taxe foncière ? Pourquoi augmente-t-elle malgré le maintien des taux d'imposition communaux ?

Comme évoqué dans l'édito, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année par l'administration fiscale au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation (+ 1,017% en 2025).

Une « *surface pondérée totale* » est déterminée pour chaque logement, selon des coefficients de pondération et de majoration et selon la situation géographique et les éléments de confort du logement (il y en a huit, allant de « somptueux » à « délabré »). Cette surface pondérée totale est ensuite multipliée par un « *tarif au mètre carré* », ce qui permet d'obtenir la « *valeur locative cadastrale* ». **Le tarif au mètre carré correspond à la valeur locative moyenne des logements qui étaient dans cet état dans la commune concernée en 1970, dernière année de révision systématique de ces bases, multipliée par les « coefficients de revalorisation des bases » votés chaque année par le Parlement. Un seul coefficient est voté chaque année et s'applique à tous les logements sur tout le territoire.**

Les emprunts en cours concernent :

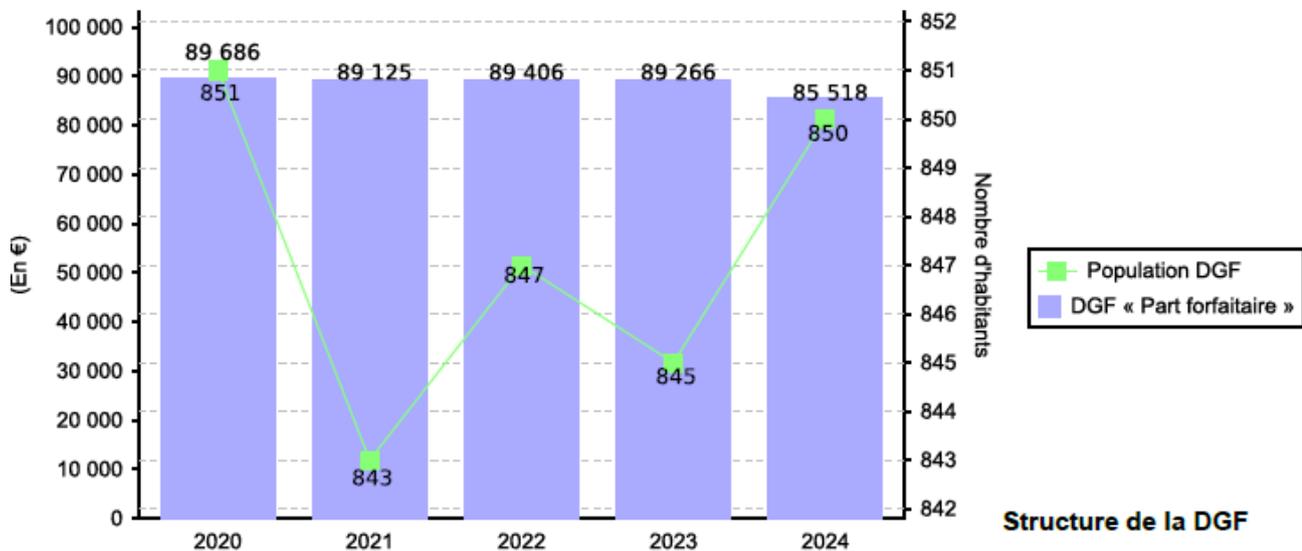
- la salle des fêtes au taux de 1,81% jusqu'en 2031,
- la voirie de la rue du Châtelet, sections 2 et 1 au taux de 0,95% jusqu'en 2037

EVOLUTION DE LA DOTATION DE L'ETAT DEPUIS 2020

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Évolution de la DGF « Part forfaitaire » et de la population DGF

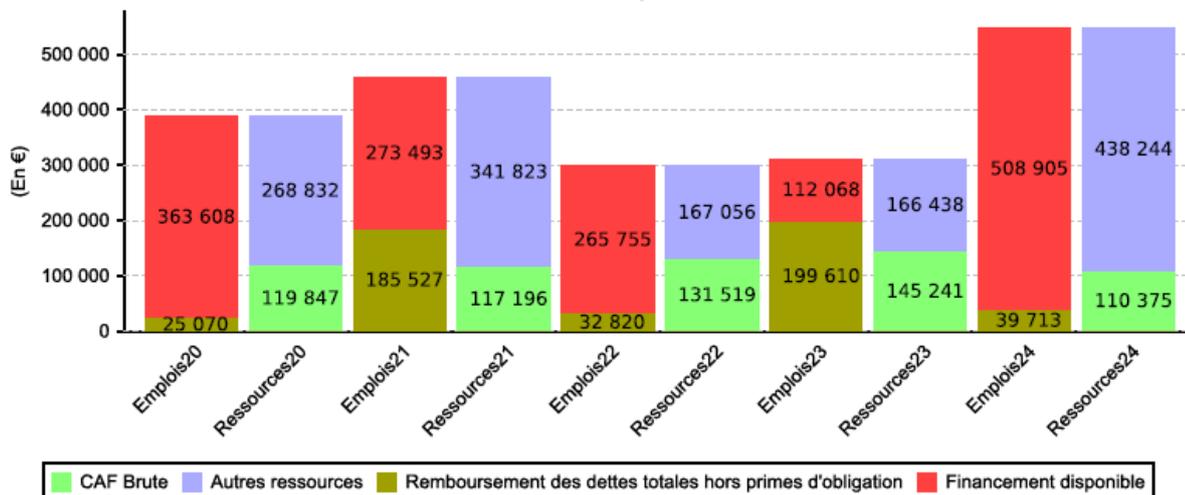


Structure de la DGF

- Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :
1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
 2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 2024

Financement disponible



LE FINANCEMENT DISPONIBLE

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

CAF = Capacité d'autofinancement

LES CHIFFRES DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2025

	Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	181 100,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	139 540,33
	65 - Autres charges de gestion courante	5,00	70 - Produits des services, du domaine ...	175 000,00
	66 - Charges financières	0,00	75 - Autre produits de gestion courante	5,00
	023 - Virements à la section d'investissement	189 055,00	042 - Opérations d'ordre entre sections	189 055,00
	042 - Opérations d'ordre entre sections	65 135,48	043 - Opérations d'ordre entre sections	
	043 - Opérations d'ordre entre sections	0,00		
	Total de la section de fonctionnement	435 295,48	Total de la section de fonctionnement	503 600,33
	Excédent :		68 304,85	

	Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	65 135,48	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	
	16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00
	040 - Opérations d'ordre entre sections	189 055,00	021 - Virements de la section de fonctionnement	189 055,00
			040 - Opérations d'ordre entre sections	65 135,48
	Total de la section d'investissement	254 190,48	Total de la section d'investissement	254 190,48
	Excédent :		0,00	

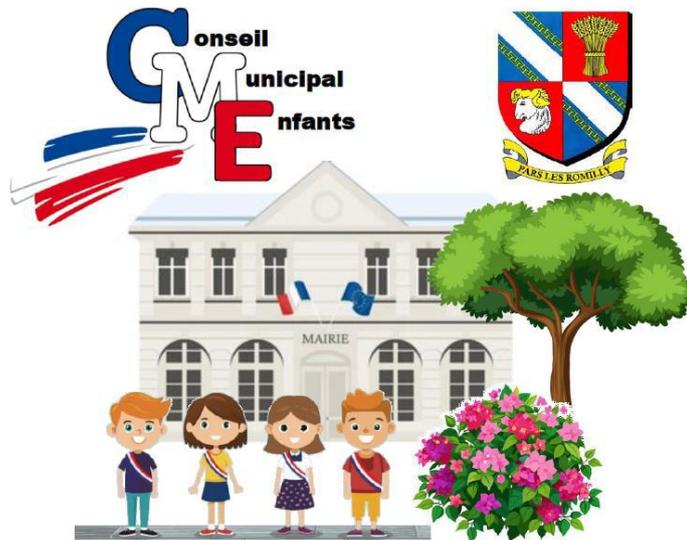
Ecole : résultats de l'appel d'offres
Liste des entreprises retenues pour les travaux

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	SIABA 7 Rue Jean Louis Delaporte 10 000 TROYES
ARCHITECTE	ADS ARCHITECTURE 16 Bis Route de Paris 10 100 ST HILAIRE SOUS ROMILLY
CONTROLE TECHNIQUE	QUALICONSULT 16 Rue des Cortots 21121 FONTAINE LES DIJON
SPS	JM COORDINATION 27 Rue Toulouse Lautrec 10 180 SAINT LYE
Lot 2 COUVERTURE EN PROFIL ACIER A JOINT DEBOUT	ETS DYBIEC OBS Zone Artisanale Coulmet 12 Rue Alexandre Yersin 10 450 BREVIANDES
Lot 3 DEMOLITION – VRD GROS ŒUVRE	ETS CMF CONSTRUCTOR Route Départementale 619 La Perrière 10180 SAINT LYE
Lot 4 CHARPENTE BOIS BARDAGE	ETS DYBIEC OBS Zone Artisanale Coulmet 12 Rue Alexandre Yersin 10 450 BREVIANDES
Lot 5 COUVERTURE FAÇADE A JOINT DEBOUT	ETS DYBIEC OBS Zone Artisanale Coulmet 12 Rue Alexandre Yersin 10 450 BREVIANDES
Lot 6 ETANCHEITE	ETS ETANCHEITE SERVICE Zone Artisanale Coulmet 12 Rue Alexandre Yersin 10 450 BREVIANDES
Lot 7 MENUISERIE ALUMINIUM	ETS ACR METAL Zone Industrielle Avenue Joseph-Marie Jacquard 10100 ROMILLY SUR SEINE
Lot 9 PLATRIERIE FAUX PLAFONDS	ETS AMANCIO 19 Avenue Joseph Marie Jacquard 10100 ROMILLY SUR SEINE
Lot 10 CARRELAGE FAÏENCE	ETS OLM 36 Bis Rue Roger Dossot 10260 VIREY SOUS BAR
Lot 11 PEINTURE SOL SOUPLE	ETS BROGGI 4 Rue de la Chaumière BP 65 10102 ROMILLY SUR SEINE CEDEX
Lot 12 ELECTRICITE	ETS JEROME ASSIER ELECTRICITE 9B Rue Régis et Guylaine Caspard 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Lot 13 PLOMBERIE SANITAIRES	ETS DENIS 5 Avenue Beauregard 10400 NOGENT SUR SEINE
Lot 14 CHAUFFAGE GAZ CVC	ETS AUBE FROID 24 Rue René Descartes 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

SPS signifie : bureau chargé du pilotage et de la coordination de Sécurité et de Protection de la Santé, chargé de veiller à la prévention des risques en matière de sécurité et de santé sur le chantier

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Lors de sa réunion du 27 mars dernier, les élus du CME ont voté pour leur logo :



Par ailleurs, pour la rentrée prochaine, un « banc de l'amitié » ou « banc de la réconciliation » pourrait être installé dans la cour. Comment s'en servir ? :

soit « 2 enfants se sont fâchés ; ils regagnent le banc sur lequel ils se présentent des excuses, se réconcilient et repartent jouer ensemble »

soit « lorsqu'un enfant est triste ou se sent seul, qu'il ne trouve pas d'amis pour jouer avec lui, il va s'asseoir sur le banc. Les autres enfants savent alors qu'il a besoin d'aide et celui ou ceux qui le souhaitent viennent la lui offrir ».



Evolution de la population de la CCPRS entre 2024 et 2025

	Chiffres INSEE 2024 (pour Pop° 2021)			Chiffres INSEE 2025 (pour Pop° 2022)		
	Pop° municipale	Pop° à part	Pop° totale	Pop° municipale	Pop° à part	Pop° totale
Maizières	1 513	32	1 545	1 521	32	1 553
Pars	823	6	829	834	10	844
Romilly	14 766	315	15 081	14 751	289	15 040
Saint-Hilaire	347	9	356	339	9	348
Gélannes	713	8	721	704	8	712
Crancey	704	15	719	697	12	709
TOTAL	18 866	385	19 251	18 846	360	19 206

	Evolution de la population Municipale	Evolution de la Population TOTALE
Maizières	+ 8	+ 8
Pars	+ 11	+ 15
Romilly	- 15	- 41
Saint Hilaire	- 8	- 8
Gélannes	- 7	- 9
Crancey	- 20	- 45
	- 20	- 45

POPULATION TOTALE de la CCPRS

Au 1^{er} Janvier 2025 : 19 206 habitants

	Chiffres INSEE 2024 (pour Pop° 2021)			Chiffres INSEE 2025 (pour Pop° 2022)		
	Pop° municipale	Pop° à part	Pop° totale	Pop° municipale	Pop° à part	Pop° totale
Maizières	1 513	32	1 545	1 521	32	1 553
Pars	823	6	829	834	10	844
Romilly	14 766	315	15 081	14 751	289	15 040
Saint-Hilaire	347	9	356	339	9	348
Gélannes	713	8	721	704	8	712
Crancey	704	15	719	697	12	709
TOTAL	18 866	385	19 251	18 846	360	19 206

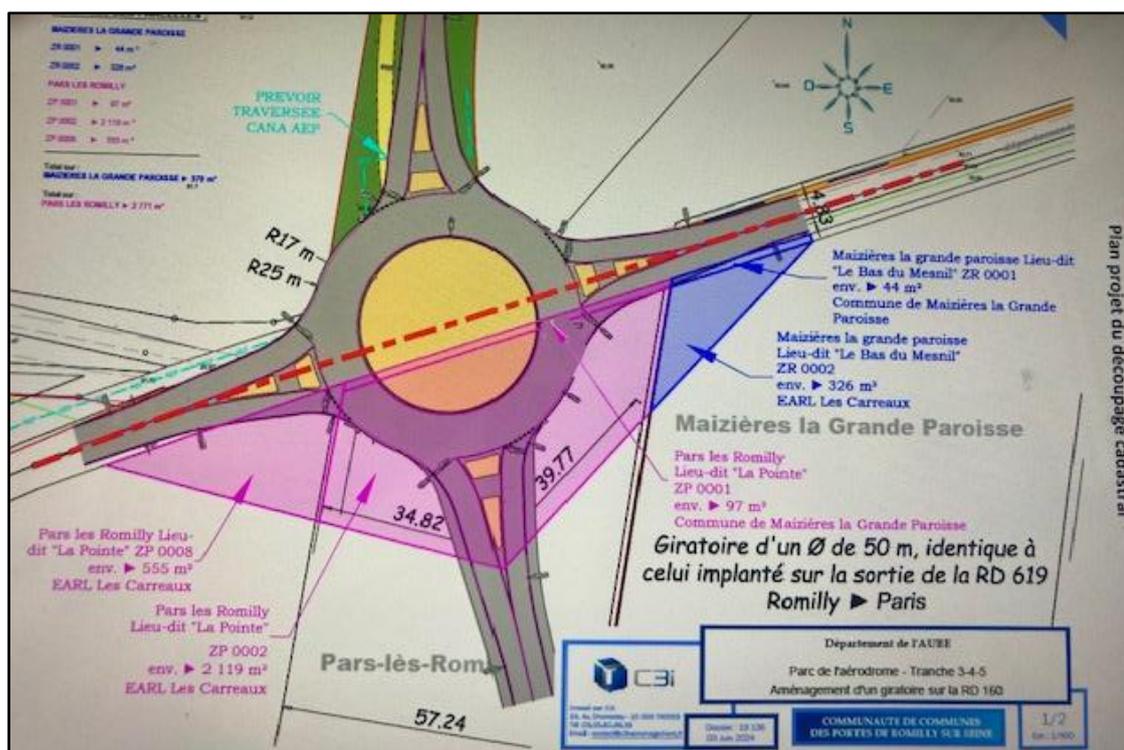
✚ TRAVAUX d'aménagement sur la RD 160 - Pars-lès-Romilly et Maizières-la-Gde-Paroisse

1) Desserte en eau industrielle de la zone Aéromia

Le puits de captage de la commune a été abandonné par le Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube (SDDEA) en raison de la présence de nitrates. Il a été rétrocédé au syndicat pour l'Euro symbolique par délibération du conseil municipal de Pars lors de sa séance du 10 décembre 2012 puis cédé à la Communauté de communes. Par délibération en date du 26 septembre 2024, la CCPRS a décidé la réhabilitation de cet ouvrage et la pose d'une canalisation afin de desservir en eau industrielle la zone Aéromia permettant d'alimenter le Technicentre SNCF et le projet PanaFrance et ses 140 000 m² de bâtiments économiques dont un data center en projet. La parcelle d'implantation du puits serait clôturée avec création d'un verger. Coût de l'opération : 890 820,11 € HT dont 57 560 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre à la Régie du SDDEA.

2) Création d'un giratoire

Entre mai et novembre 2023, la CCPRS a réalisé des travaux de voirie sur la zone Aéromia au vu des prévisions de trafic futur consécutif aux implantations projetées suscitées. Afin de connecter cette voie à la RD 160, la solution d'aménagement d'un giratoire est apparue la plus opportune (le dimensionnement prévu est identique à celui implanté sur la RD 619 à la sortie de Romilly en direction de Nogent sur Seine). Estimation : 658 500 € HT. Par conséquent, **ainsi qu'annoncé sur PanneauPocket, la circulation des véhicules est interdite du 16 juin au 5 septembre sur cette RD 160. Une déviation par Origny le Sec sera mise en place.**



FESTIVITES DU 14 JUILLET

A l'occasion de la fête nationale, la mairie et l'association « Club Diamant 3 proposent le programme suivant, extrait du flyer qui vous a été remis dans votre boîte aux lettres – Soyez les bienvenus avec vos amis à ce rendez-vous convivial

PROGRAMME

12 H 00

SUR RESERVATION *

Apéritif offert par la commune

Suivi d'un plateau repas froid au prix de 14€
Proposé par le traiteur LENOUEL

* Coupon réponse pour la réservation du menu ci-annexé

13 H 00
à
17 H 30

Animation musicale par

Florian, FS-Évènements

avec karaoké



14 H 00

Début des animations

Inscription au tournoi de pétanque

Inscription au tournoi de belote

↳ **Avec récompenses**

Jeux de société

BUVETTE

**Stationnement à privilégier :
parking de l'école, de l'église
et ruelle des écoles**

Les articles des associations sont reproduits fidèlement selon la rédaction de leurs auteurs.



L'Association **BIEN ÊTRE À PARS**
propose plusieurs activités
à l'Espace des Tilleuls
de Pars les Romilly

Marche Nordique «débutants»
le mardi à 9h
avec **JOSIANE**



Pilates
le mardi de 17h30 à 18h15
avec **MADISON**



Danse Country
le mercredi de 19h à 20h
avec **JOSIANE**



Yoga
le jeudi de 17h15 à 18h
avec **MADISON**



Ne pas jeter sur la voie publique

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler
Madison au 07 49 07 08 10
Josiane au 06 72 55 40 47
et au 06 37 10 47 52

Venez voir sur place la bonne ambiance qui existe lors de nos séances.





Pars les Romilly

Notre Assemblée Générale du 23 Janvier valide l'entrée de 5 nouveaux adhérents.

Nous sommes ainsi **39** adhérents.

Le Club se réunit tous les jeudis après-midi pour jouer et partager un bon goûter ensemble. Il y a régulièrement 2 à 3 tables de belote, 2 tables de tarot et 2 à 3 tables de jeux de société. Nous apprécions les pâtisseries qu'Eliane est allée chercher.

Chaque jeudi de fin de mois, nous fêtons les anniversaires des adhérents.



Nous avons fêté les Rois le 9 janvier, le Mardi Gras avec des crêpes le 6 mars, la fête des Mères et des Pères le 22 mai avec une belle plante choisie par Karinne pour les adhérentes et une bonne bouteille pour les adhérents.

Notre Repas Partagé du 20 février et notre loto en interne du 3 avril ont réuni une majorité d'adhérents.

Nous avons lancé 3 nouvelles activités le **mardi après-midi de 14h00 à 16h00**

Plastique Fou avec
Danièle



Macramé avec
Josiane



Marche santé avec Jean-Paul
(4 à 5 Km)



Certains de nos adhérents ont participé au Banquet des Troubadours à Provins.

Le 14 juillet Jean et Janine vont animer le concours de belote organisé par le Club.

Le bureau et tous les membres du club seront heureux d'accueillir tout nouvel adhérent.

Vous pouvez appeler Janine au 06 22 31 67 37 ou nous envoyer un message sur l'e-mail clubdiamant3@gmail.com

Jean-Paul CHARDIN



Ce premier semestre 2025 tient ses **promesses**. Effectivement, nous avons pu nous consacrer pleinement à la préparation de **notre exposition**, mais pas que...

Premièrement fixer la **date et le lieu** : le week-end des **11 et 12 Octobre 2025** à la **salle des fêtes de Pars-lès-Romilly**.

Et ensuite en définir le contenu :

- La finalisation du choix des thèmes,
- premières ébauches,
- échanges sur les techniques pour améliorer et rendre artistiques les clichés,
- modes d'impression,
- sélection des supports de présentation...

Contenu qui sera **plus riche** encore que ce que nous prévoyions l'année dernière grâce à la venue de **3 nouveaux membres** : 2 en février et 1 en avril. Ce qui porte le nombre d'adhérents à 13.

Ce fut l'occasion de faire des **formations** (rappels pour certains) sur la manipulation de nos **boîtiers** ainsi que celle des **logiciels** permettant de **développer** les photos.

Nous avons également bravé le froid lors d'une **sortie** à l'église de **Saint Hilaire-sous-Romilly** afin de profiter de ce magnifique « spot » pour des prises de vues de **coucher de soleil**.

Bien qu'il nous ait posé un lapin (il paraît qu'il avait rendez-vous avec la lune, mais 🤪), cela ne nous a pas empêchés de parler des techniques de photos de nuit, de s'y **entraîner** et **d'échanger** nos essais / œuvres la séance suivante.



Autre sortie enrichissante : le plan d'eau du Monteuil à Nogent-sur-Seine où nous avons travaillé d'autres techniques dont vous aurez très bientôt l'occasion de découvrir le fruit.



Le plaisir de **partager** autour de notre **passion** nous a amenés à **participer** à l'exposition « **Rezart' Photo** » à Sourdun qui se tenait les **10 et 11 mai 2025**. Nous y avons montré certains



« *quadrimages* » de notre exposition de l'année dernière ainsi que des photos « des nouveaux » qui ont fait le bonheur des visiteurs.



Enfin, certains membres ont également eu l'occasion d'aller voir d'autres expositions à travers la France. C'est une autre source de partage et aussi d'idées pour de prochains sujets à vous montrer.

Toutes nos activités sont emprunts de moments de **convivialité** et de **bonne humeur**, parfois même de fous rires nécessaires pour contraster avec l'aspect sérieux et rigoureux que nous apportons à chaque détail de nos « productions ».

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons le week-end des **11 et 12 Octobre** pour vous présenter notre prochaine **exposition**.

Nous attendons particulièrement ce moment pour **vous rencontrer** et **partager** avec vous autour notre passion : **la photo**.

Le club Aube Photo Passion

Société de Chasse

Pars lès Romilly

En terme général, on peut souligner qu'une convention a été signée entre les fédérations des randonneurs, des cyclistes, de l'équitation et de la chasse avec la volonté d'assurer la sécurité de tous les adhérents, usagers de la nature.

Il est donc important que nous tous agissions pour partager la nature. Par contre, comme les chasseurs toute personne doit porter un gilet fluo au titre de la sécurité.

En 2024, le vide-grenier de Pars a accueilli 130 brocanteurs, nombre raisonnable et constant. Cette manifestation demeure attractive, les participants sont généralement satisfaits et les visiteurs parisiens et autres apprécient cette journée, laquelle est souvent ensoleillée.

En 2025, cette brocante aura lieu le **Dimanche 7 SEPTEMBRE** dans les rues habituelles. La pub et les documents seront distribués dans les boîtes aux lettres fin Juillet, ne tardez pas ensuite pour vous inscrire. Quant aux résidents des rues concernées, il est important pour nous de leur réserver rapidement leur emplacement devant chez eux.

J'en profite pour remercier tous les adhérents de la Société de Chasse et également les personnes bénévoles non chasseurs qui nous aident entre autres au placement avec leur vélo.

A bientôt.

Le Président, Daniel PROTAT

PARS LES ROMILLY

**VIDE-GRENIER
BROCANTE**

Dimanche 07 septembre 2025

Tél : 03.25.24.15.67 - 06.83.26.36.68 - 06.23.72.85.48 (SMS /MMS)
Courriel : ste-chasse-parslesromilly@sfr.fr

organisé par "La société de Chasse de Pars lès Romilly"

Réservation minimum 2m : Prix du mètre linéaire
2 € pour les particuliers - 3 € pour les professionnels.
2 mètres gratuits seront attribués aux habitants du village
uniquement si un minimum de 4m est réservé

Buvette & Restauration sur place - Cœur des Iles -

L'année scolaire à l'école des Petits Pariens

Octobre 2024 : organisation du CROSS à l'école



Décembre 2024 : Représentation entre les classes pour les fêtes de fin d'année et spectacle offert par la mairie



Janvier 2025 : Inauguration de l'orchestre à l'école



Février 2025 : Mardi-gras à l'école et défilé dans les rues de Pars



Mai 2025 : participation au fleurissement communal



Juin 2025 : fête de l'école du 13 juin

Cédric MARTIN – Directeur de l'école

INFORMATIONS DIVERSES

↪ CEREMONIE DU SOUVENIR LE 8 MAI 2025 en présence d'enfants de l'école.



↪ EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE ET ENTRETIEN DES LIEUX PUBLICS



La classe des CE2, CM1 et CM2 a été invitée par le groupe « embellissement du village » à participer aux plantations des fleurs. L'objectif **de cette collaboration** est **le respect des lieux publics.**



↪ REPAS DES AINÉS : **Vous avez 65 ans ou plus ?** N'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie pour vous inscrire sur nos listes afin de pouvoir, soit participer **au repas du 11 novembre ou recevoir le colis des aînés (+ de 70 ans).**

↪ Les phytopharmaceutiques chimiques pour l'entretien des espaces publics (trottoirs, caniveaux et espaces verts) ont été supprimés depuis plusieurs années (pesticides tels que glyphosate, roundup ...) pour des raisons de santé publique et environnementales. L'intervention de l'entreprise Air Sol qui intervenait depuis plusieurs années n'a pas donné satisfaction au cours de l'an passé et n'a pas réussi à assurer correctement l'entretien de la voirie et des trottoirs en raison de la météo pluvieuse. A partir de cette année, l'entreprise n'interviendra qu'au cimetière ainsi que sur quelques cheminements. Lors du vote du budget, le conseil municipal a opté pour l'achat en investissement d'un matériel de désherbage confié aux agents techniques qui continueront à utiliser les techniques alternatives et des produits de biocontrôle. Les produits phyto, c'est quoi ? Les produits phytosanitaires font partie des pesticides chimiques tel que les herbicides, insecticides, fongicides antimousses ou engrais non organiques qui participent à la pollution de l'eau.

**LA CIVILITÉ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...**

AGISSONS ENSEMBLE !

STOP
aux dépôts
SAUVAGES

Par conséquent, tout au long de l'année, il restera à pallier le nombre d'incivilités en tous genres (dépôts sauvages, déjections canines, haies qui dépassent sur le trottoir, véhicules stationnés sur le trottoir, poubelles, empêchant le passage des piétons, les sens interdits empruntés...). Afin de prendre toutes les mesures utiles de nature à assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, la police municipale avec laquelle la commune a conventionné reste le seul moyen de faire front à ces désagréments récurrents par voie d'amende. Aussi, le moins coûteux serait-il de faire appel au bon sens et à la bonne volonté de tous dans l'intérêt général.

↳ **RAPPEL POUR VOS BOITES AUX LETTRES** : Afin de simplifier la distribution du courrier ainsi que le repérage par les services municipaux (Agents techniques, facteurs, secours, livraison, etc...), nous vous rappelons qu'il est essentiel **d'apposer votre nom et le numéro de votre habitation de manière lisible** sur votre boîte aux lettres.



Entretien des végétaux

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres, arbustes, haies et autres plantations incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des

piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.



LES BONS GESTES



JE JETTE

mes papiers, le verre, le plastique dans les points d'apports volontaires prévus à cet effet



JE DÉPOSE

mes ordures ménagères dans les conteneurs et les poubelles... et non à côté !



J'EMMÈNE

mes objets encombrants, électriques et lourds à la déchetterie. Je ne les abandonne jamais dans la nature



J'ENTRETIENS

les abords de mon habitation : nettoyage de mon trottoir, taille des arbres et haies dépassant sur la voie publique



J'APPRENDS

à ne pas laisser mon chien faire ses besoins sur les trottoirs, les aires de jeux et les espaces verts, et à le tenir en laisse



JE RESPECTE

les massifs de fleurs, les espaces verts, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées

STOP aux nuisances sonores !

Jours et horaires autorisés :

Lundi au Samedi :

de 8h30 à 12 h

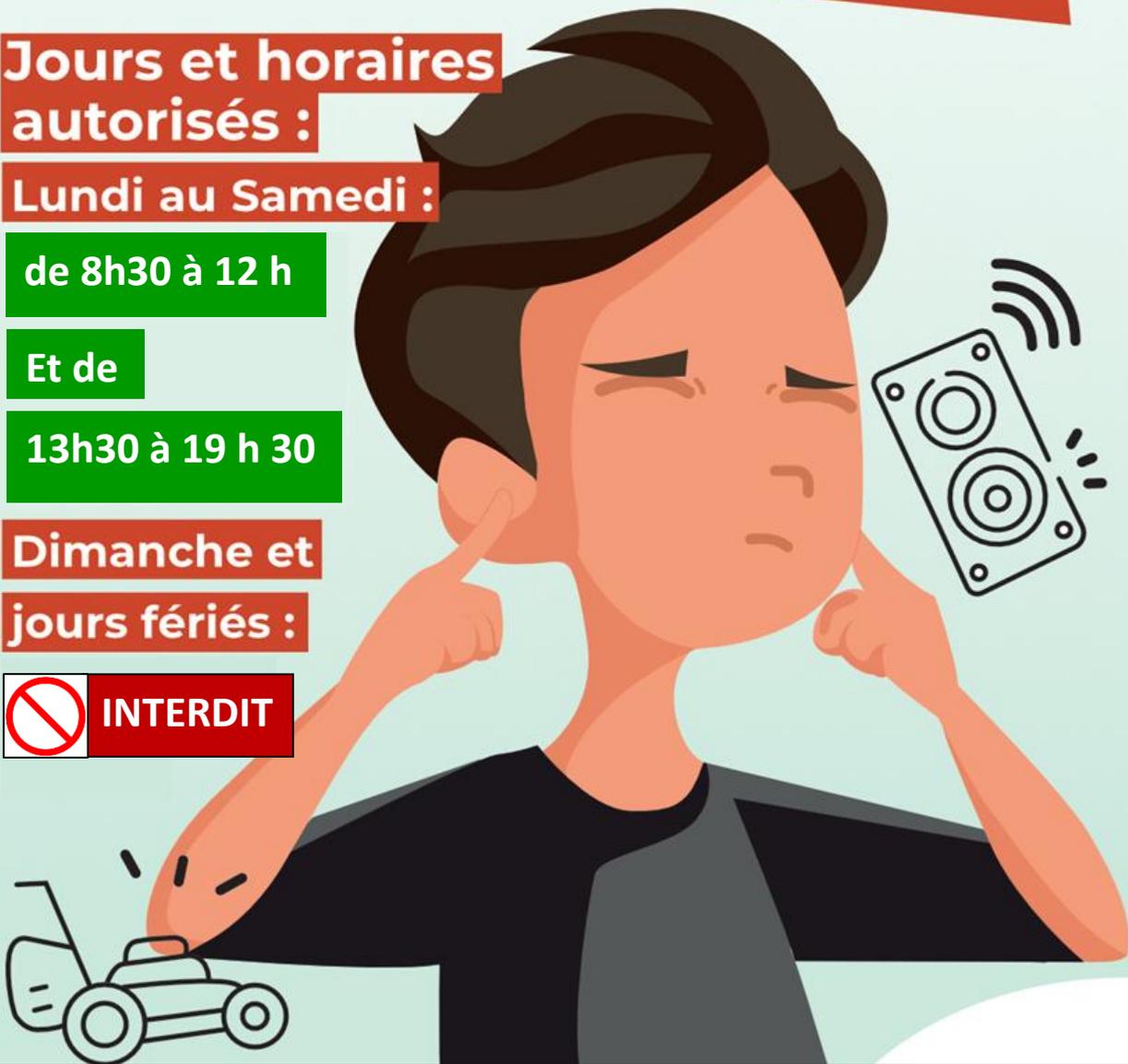
Et de

13h30 à 19 h 30

Dimanche et jours fériés :



INTERDIT



Extrait de l'arrêté ARS-SE-2025-01 en date du 13 février 2025 relatif à la lutte contre le bruit

Article 2 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit du fait d'un tiers, d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Section 5 : Bruits dans les propriétés privées

Article 9 : Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonores, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les mêmes précautions doivent être appliquées aux travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, etc. (liste non limitative).

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables et les samedis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ;**

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions de l'article 5 du présent arrêté.

Article 10 : Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Article 11 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, en particulier les chiens, notamment en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 12 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, individuelles ou collectives, ne doivent pas être source de gêne au voisinage.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique du sol ou des parois ou éléments constitutifs de l'immeuble ou du bâtiment.

Section 6 : Dispositions diverses

Article 13 : Sanctions pénales

Les infractions au présent arrêté sont relevées par les agents de police judiciaire, par les gardes champêtres, par les agents de police municipale, par les agents mentionnés à l'article L.571-18 du code de l'environnement, ainsi que les agents désignés par le maire, agréés par le procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article R.571-93 du code de l'environnement.

Les bruits et tapages injurieux ou nocturnes prévus par l'article R.623-2 du code pénal sont relevés par les officiers et agents de police judiciaire, les gardes champêtres et par les agents de police municipale.

Les infractions au présent arrêté constituent des contraventions de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 5^{ème} classe selon les textes cités dans les visas de l'arrêté.

Article 14 : Dispositions complémentaires

Le maire peut prendre des arrêtés municipaux complétant ou rendant plus sévères les dispositions du présent arrêté, et précisant les conditions de délivrance des dérogations ou autorisations qui y sont prévues.

Le maire peut également définir des zones autour d'établissements sensibles tels que les hôpitaux, maternités, les crèches, les écoles, etc. au sein desquels des dispositions plus contraignantes sont prises pour la protection contre le bruit.

Article 15 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 16 : L'arrêté n°08-2432 du 22 juillet 2008 relatif à la lutte contre le bruit est abrogé.

Article 17 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aube, Mesdames et Messieurs les maires des communes du département de l'Aube, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aube, Madame la Directrice de la Délégation Territoriale de l'Aube de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Mesdames et Messieurs les Commandants des groupements de gendarmerie de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 13 FEV. 2025

Le préfet,

Pascal COURTADE

VIE MUNICIPALE

Médailles d'Honneur Régionale Départementale et Communale pour Madame Maryline BESNARD et Monsieur David PLUOT

Le 30 mars dernier, les deux récipiendaires se sont vu remettre leur distinction.

Maryline, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour la Médaille échelon VERMEIL la récompensant pour 34 années dont 24 années à la mairie de Pars.

David, Agent de maîtrise principal, pour la Médaille échelon ARGENT pour 30 années dans l'administration territoriale, dont un an et demi dans notre mairie.

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements pour ces années de carrière passées au service des collectivités.



INFOS PRATIQUES

↳ Défibrillateur

Bon à savoir :

Pour rappel, le défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé sur la façade de la salle des fêtes, côté Mairie.

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque et

contribue à augmenter significativement les chances de survie. Toute personne, même non médecin, est habilité à utiliser le DAE.



Afin que le geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible aussitôt l'alerte passée en attendant l'arrivée des secours, des électrodes doivent être placées par l'utilisateur sur la peau du patient. Procédant automatiquement au diagnostic de l'activité du cœur, l'appareil permet de délivrer un choc électrique par compression thoracique s'il détecte un rythme cardiaque anormal.

↳ Distribution des bouteilles d'eau pour les personnes fragiles

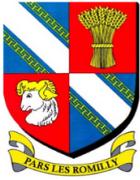
Calendrier de distribution :



12 juillet 2025 - 23 août 2025 – 04 octobre 2025 –

15 novembre 2025 – 27 décembre 2025

(Sous réserve d'une teneur en nitrate supérieure à 50mg/L)



Commune de Pars-lès-Romilly



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de risques exceptionnels ou de dispositif d'alerte, certaines personnes, isolées ou vulnérables nécessitent une attention particulière.

VOUS ÊTES ISOLÉS ? VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ?
VOUS ÊTES FRAGILISÉS PAR LE HANDICAP ?

INSCRIVEZ-VOUS

CONTACTEZ LA MAIRIE AU 03 25 24 85 15

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. La demande peut également émaner d'un tiers.



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



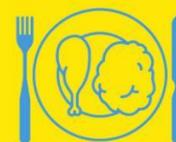
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen !

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- **votre carte d'identité**
- **votre livret de famille**
- **un justificatif de domicile**

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Pour tout renseignement,
contactez la mairie au :

03 25 24.85.15



🔗 [MAËLIS, la nouvelle application gratuite pour la Commune qui remplace PanneauPocket](#)

Restez informés 24h/24 7j/7 sur les dernières actualités de notre commune

depuis un ordinateur, smartphone ou tablette.

L'application est à télécharger **GRATUITEMENT** sur votre smartphone ([l'Apple Store](#) et [Google Play](#)), il vous suffit ensuite de vous abonner à la page de la commune de Pars-lès-Romilly.

Maelis est aussi accessible sur PC: <https://maelis.info/app/home>

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ont adhéré à la SPL, de nombreuses communes dont la nôtre et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

La mairie verse une participation annuelle de 300 € HT (hors options) lui permettant l'utilisation d'outils informatiques dans de nombreux domaines, notamment pour ces services :

- Transmission dématérialisée des actes administratifs en préfecture,
- Transmission automatique des flux comptables en trésorerie,
- Plateforme des marchés publics
- Signature et visa des documents en toute simplicité

La SPL y a ajouté un outil informatique du nom de « MAËLIS » d'une aussi grande simplicité que PanneauPocket qui va vous permettre de faire vos demandes dématérialisées auprès de votre mairie mais aussi de toutes les collectivités qui ont adhéré à cette application. Il vous suffit pour cela de télécharger l'application et vous pourrez ainsi profiter du service rendu.

Vous aurez ainsi la possibilité de consulter le bulletin en ligne.

Vous pourrez aussi, recevoir toutes les informations de la commune. Pour ce faire, il suffit simplement, de télécharger l'application gratuite sur [Google Play](#) et [l'Apple Store](#) et le tour est joué. A partir de ce moment, vous serez directement avertis de tout événement municipal.

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?

Maëlis
Mes Administrations
Et Les Informations/Services

**la solution simple,
rapide et gratuite !**

UN SERVICE APPROUVÉ
PAR VOTRE MUNICIPALITÉ

Services
Mairie
Démarches en ligne
Actualités et alertes
Bulletin municipal
Annuaire public
Signalement

Votre commune s'empare du numérique en vous proposant ce moyen de communication supplémentaire

Un service développé par XDEMAT

maelis.info

Disponible sur Google play
Disponible sur App Store

GEM L'ENVOL 10: UN LIEU POUR CRÉER, PARTAGER, DISCUTER



QU'EST CE QU'UN GEM ?

UN GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE,
UNE ASSOCIATION GÉRÉE ET DIRIGÉE PAR LES
ADHÉRENTS. NOTRE GEM, SITUÉ AU 15 RUE DE LA
BOULE D'OR À ROMILLY-SUR-SEINE, ACCUEIL DES
PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET
ISOLÉES.

QUAND VENIR ?

L'ASSOCIATION EST OUVERTE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 10H À 17H ET 2 SAMEDIS PAR MOIS.
LES ADHÉRENTS SONT LIBRES DE VENIR
QUAND ILS LE SOUHAITENT DURANT CES CRÉNEAUX,
IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION DE VENIR
CHAQUE JOUR NI MÊME TOUTE
LA JOURNÉE.

POUR QUI ?

- ⊗ CHAQUE PERSONNE AYANT UN SUIVI
PSYCHOLOGIQUE (CMP, PSYCHOLOGUE PRIVÉ...)
- ⊗ PERSONNE EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE
N'AYANT PAS ENCORE ENTAMÉE DE DÉMARCHÉ
MÉDICALE



ATELIER VANNERIE

- UN LIEU DÉDIÉ AUX ADHÉRENTS
- DES ATELIERS QUI RÉPONDENT AUX ENVIS
DES ADHÉRENTS (DESSIN, ATELIERS CRÉATIFS, PEINTURE...)
- DES SORTIES EXTÉRIEURES (RANDONNÉES,
LAG, PIQUE-NIQUE, RENCONTRES...)
- ATELIER JARDINAGE CHAQUE SEMAINE (DE MARS À OCTOBRE)
- MÉDIATION ANIMALE
- ATELIER CUISINE / PÂTISSERIE
- REPAS PARTAGÉ TOUS LES 15 JOURS

" LE GEM M'A BEAUCOUP APPORTÉ,
JE SUIS HEUREUSE DE FAIRE PLEIN D'ACTIVITÉ,
DES SORTIES. CELA ME PERMET DE NE PAS ÊTRE
SEULE CHEZ MOI ET DE RENCONTRER
DE NOUVELLES PERSONNES"
JULIE, ADHÉRENTE

INTÉRESSÉ ?

CONTACTEZ NOUS AU :
03 25 24 29 45
OU PAR MAIL :
GEM.LENVOL10@LADAPT.NET



Facture eau potable et assainissement collectif

En cas de difficultés de paiement ou pour payer les factures, nous vous invitons à prendre contact avec la Trésorerie. Si vous désirez mensualiser vos paiements à partir de 2026, vous devez contacter les services du SDDEA (Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube).

Ci-joint un document d'information à toutes fins que vous jugerez



Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours,

souscrivez un contrat de mensualisation Eau Potable et/ou Assainissement Collectif

pour l'année suivante

via l'Agence en ligne ouverte 24h/24, 7j/7 sur www.sddea.fr « Espace Usagers »

LES AVANTAGES DE LA MENSUALISATION

€ MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET

Connaître à l'avance la date et le montant prélevé sur votre compte bancaire vous permet de maîtriser votre budget en toute sérénité.

FACILITÉ

Vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire, vous n'avez plus rien à faire pour régler votre facture.

LISSEZ VOS DÉPENSES

Échelonnez vos paiements sur 9 mois (de février à septembre).
Le décompte vous est envoyé en décembre.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Souscrivez directement sur internet via notre Agence en ligne

Accessible **24h/24, 7j/7** notre Agence en ligne est à votre disposition. Pour cela vous pouvez vous rendre sur :

www.sddea.fr
cliquer sur l'onglet en haut à droite «Espace Usagers»

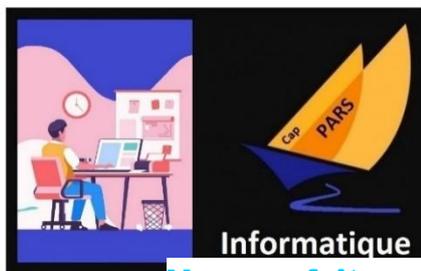
Si vous ne disposez pas encore d'un compte, **pensez à vous munir de votre facture lors de la création.**

UN SERVICE GRATUIT POUR TOUS NOS ABONNÉS

La mensualisation est accessible, sur simple demande, à l'ensemble des abonnés de la Régie du SDDEA.

Nouveaux arrivants : tous les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, de nombreuses informations sur la vie dans la commune leur seront délivrées.





Initiation à Internet

Aujourd’hui, près de **2 personnes âgées sur 3** utilisent Internet. Même si la majorité d’entre elles y voit un réel intérêt, celles qui préfèrent ne pas l’utiliser doutent en réalité bien souvent de leurs capacités à maîtriser les outils informatiques.

Vous en faites partie ? Alors, cet article est fait pour vous !

Cours informatique pour débutants : En quoi ça consiste concrètement ?

Vous souhaiteriez avoir une idée de ce que vous pourriez apprendre pendant ces **Cours d’informatique** ? Voici quelques exemples de compétences que vous pourriez acquérir au fil des séances.

♦ Apprendre à démarrer, éteindre ou encore redémarrer son ordinateur.

♦ Apprenez à utiliser Windows

Maîtriser certaines fonctionnalités indispensables (ex : Renommer un fichier, copier/coller, déplacer un document, ...).

Lire les photos et vidéos présentes sur l’ordinateur, sur une clé USB ou sur un DD externe.

♦ Utiliser différents navigateurs comme Google Chrome, Edge, Opéra ou encore Firefox.

♦ Télécharger une application.

♦ Maintenir le contact avec sa famille, malgré la distance.

♦ Écrire ses mails, consulter ses courriels, savoir y répondre et aussi les transférer.

♦ Réaliser certaines démarches administratives en ligne (ex : faire sa déclaration d’impôt) ;

♦ Effectuer des achats en ligne.

♦ Prendre des photos, les stocker sur le PC, tout en sachant les trier.

♦ Suivre ses comptes bancaires ou réaliser un virement.

♦ Consulter votre espace personnel Amélie, de l’assurance maladie...etc



COUPON-RÉPONSE (Facultatif)

↳ **Initiation à Internet** - Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

NOM	Prénom	N° Téléphone	N° Portable	Adresse
<input type="checkbox"/>	Demande d'Inscription à " Cap Pars - Informatique " pour une initiation gratuite à Internet		<u>Demandes particulières :</u>	
<input type="checkbox"/> Oui	Possédez-vous déjà d'un ordinateur ?			
<p>Cap Pars - Informatique n'est pas une association, mais une aide offerte par votre Mairie pour vous permettre d'utiliser Internet, en autonomie... Ce Bulletin d'Inscription est donc à rapporter à la Mairie et le formateur prendra contact avec vous, par téléphone...</p>				

DES DATES D'ÉVÈNEMENTS À VENIR : et si on y allait ?

Sous réserve de modifications ultérieures

- **24 juillet et 04 août 2025** : « Un jour une église » : visite commentée par Monsieur Jean-Marie CORBET



18H30 VISITE DU PATRIMOINE
par Jean-Marie Corbet
Église Saint-Martin

19H30 CONCERT
Église Saint-Martin

- Robert de Visée
- Henri Grenerin
- Jean-Baptiste Lemoyne
- Nicolas Hotman

Bruno Helstroffer, *théorbe*
et *guitare baroque*

*Lever de rideau en collaboration
avec l'Orchestre à l'école
baroque de Pars-lès-Romilly.*

- **Brocante** : dimanche 7 septembre 2025



- **16 septembre 2025** : Concert dans le cadre du Just Classik Festival porté par l'association « L'envol musical »

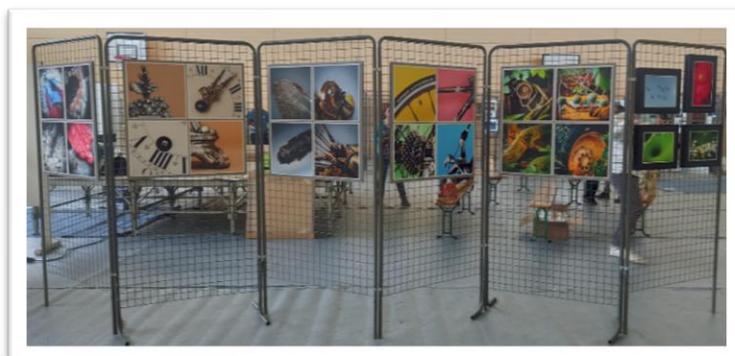


Au programme :

- **15h** – Atelier pédagogique pour les scolaires – Salle des fêtes
- **18h30** – Visite du patrimoine par Jean-Marie Corbet – Église Saint-Martin
- **19h30** – Concert avec Bruno Helstroffer, théorbe

Lever de rideau en collaboration avec le Conservatoire de Romilly-sur-Seine et l'Orchestre à l'École baroque de Pars-lès-Romilly.

- **11 et 12 octobre 2025** : Exposition : Association Aube Photo Passion



- **Dimanche 7 décembre à 15 H 30** : concert de Noël par la Chorale « Le grenier à grain » à l'église de Pars – lès - Romilly

Le tri sélectif

Quelques précisions

Attention : il est recommandé de ne pas placer les paquets de chips et les opercules en aluminium des pots de yaourt, crème fraîche, compote ou crèmes desserts qui ne peuvent pas être recyclés et doivent repartir vers le circuit classique des ordures ménagères où ils seront brûlés ou enfouis.

■ Liste des recyclables acceptées dans les sacs jaunes

Tous les emballages se trient et sont donc à déposer dans votre sac jaune.

- **Les bouteilles et flacons en plastique** : aplatir les bouteilles pour gagner de la place dans votre sac. Bien visser les bouchons sur les bouteilles afin qu'ils ne se détachent pas.
- **Les cartons** : ils se recyclent tous ! Les briques alimentaires, les suremballages en carton, les cartons à pizza, les boîtes à œufs en carton... Ils doivent être vides.
- **Les emballages métalliques et plastiques** : les suremballages, les sacs, les films, les conserves, les canettes, les barquettes...
- **Et aussi** : les berlingots, les ports de produits laitiers (yahourts, crème fraîche...), barquettes en polystyrène.





Les toilettes ne sont pas nos poubelles d'ordures ménagères !

Trop de mauvaises pratiques très problématiques qui nous coûtent cher !

Les déchets (LINGETTES, SERVIETTES ET TAMPONS HYGIÉNIQUES, COTONS-TIGES, COTONS DÉMAQUILLANTS, COUCHES ...)

ne se jettent pas dans les toilettes mais

DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÈNAGÈRES !

Le service Eau/Assainissement et la mairie constatent des dysfonctionnements sur les pompes des postes de relevage qui accueillent les eaux usées des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune.

Ces déchets sont considérés comme déchets solides et il est interdit de les jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique.

Ils sont la cause principale de bien des problèmes constatés. Ils n'ont pas le temps de se décomposer, obstruent les canalisations et pompes de relevage et provoquent des débordements très désagréables pour vous et vos voisins raccordés sur cette pompe, **voire même la casse**.

Cette recommandation n'est pas négligeable, car le simple fait de les jeter de la mauvaise manière entraîne une série de conséquences non seulement néfastes mais **très coûteuses**.

Ces gestes, qui ne sont certes pas intentionnelles, sont évidemment lourds de conséquences financières sur les usagers : les déplacements et débouchages des canalisations ont un coût et ces dépenses se répercutent sur toutes les factures d'assainissement déjà très élevées. Elles ne cessent d'augmenter à cause des multiples interventions pour résoudre ces problèmes d'obstruction.

En vous remerciant pour votre compréhension et en espérant que chacun acquiert ou continue à avoir de bonnes pratiques responsables chaque jour.

NUMEROS UTILES :



SDDEA : dépannage du réseau d'eau potable et d'assainissement 7/7 :

Tél : **03 25 79 00 00**



ENEDIS : en cas de coupure de courant Tél **09.72.67 50.10**

Ou Application mobile : Enedis à mes côtés



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composez le **3237**

NOUVEAUX JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE à compter du 1^{er} juillet 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 Fermé	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

RAPPEL :

NOUVELLES MODALITES DE LECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL

Pour des raisons écologiques et économiques, les bulletins ne sont plus distribués dans leur version intégrale dans les boîtes aux lettres. Seule la première de couverture est distribuée pour vous prévenir de sa parution.

Vous pouvez alors les consulter :

- ☞ Soit sur le site internet de la commune : www.parslesromilly.fr
- ☞ Soit sur l'application (MAELIS à télécharger)
- ☞ Soit en le retirant directement à la mairie

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, ils vous seront remis dans votre boîte aux lettres sur simple demande.

INFORMATIONS DE DERNIÈRE MINUTE

Suite à l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025 pour faute de quorum, la REUNION A ETE REPORTEE AU LUNDI 7 JUILLET :

↳ RELEVÉ DES PRINCIPALES DECISIONS :

- **Rue du Château d'Eau : Réfection prochaine de la rue par un enrobé bicouche** (entreprise Eiffage – 18 554,28 € TTC) compte tenu de son état dégradé avec suppression des ralentisseurs qui ne sont plus aux normes – du fait de la mise en service prochaine du giratoire entre Pars et Maizières et du risque d'emprunt de la rue comme raccourci pour aller de Romilly sur la zone commerciale Aéromia, les riverains ont été réunis pour consultation et partage de réflexion le 2 juillet – Le Conseil Municipal s'est rallié favorablement à l'avis majoritaire des personnes présentes à la réunion : **à titre provisoire pendant une phase de test jusqu'au début de l'année 2026**, pour des raisons sécuritaires et afin de fluidifier le trafic, la **rue du Château d'Eau** sera mise **en sens unique à partir de la route de Maizières dans le sens Pars vers Romilly** ; pour casser visuellement et physiquement l'effet « ligne droite » vers Romilly, permettre le respect des règles de stationnement, les riverains seront associés avec l'agence routière du Département et la mairie au **positionnement provisoire des emplacements de stationnement sur la chaussée**, obligeant les automobilistes à manœuvrer plus prudemment ; la **vitesse sera limitée à 30 km/h** ; des **passages piétons** jusqu'à présent inexistants seront **matérialisés à des endroits visibles et sous un éclairage en fonction des cheminements couramment empruntés** - A l'issue de la phase de test, l'ensemble de la rue pourrait être définitivement matérialisée – La partie entre la route de Maizières et la rue Traversière restera en double sens.
- **Rue des Saules et du Nouy : installation du panneau « voie sans issue - impasse »**
- **Cession de 2 terrains communaux constructibles situés Voie d'Ossey à la SPL des Portes de Romilly**
- **Salle des fêtes : sa dénomination : « Grange aux Fêtes »**
- **Dernière tranche du Lotissement des Dolines : après diagnostic, lancement des fouilles archéologiques préventives par l'INRAP prescrites par l'Etat en amont des travaux d'aménagement, sur un périmètre de 70 ares – demande de **permis d'aménager** pour la réalisation de la dernière tranche du lotissement qui comportera 6 terrains à bâtir communaux, 8 résidences locatives intergénérationnelles prioritairement destinées à des seniors (logements T2 et T3 réalisés par Babeau-Seguin puis rétrocédés à l'Agence mon Logis) ainsi que la voirie de desserte en prolongement des rues des Dolines et de Mesnil les Pars ; **demande de subvention de l'Etat** (Fonds National pour l'Archéologie Préventive) **et de fonds de concours de la CCPRS.****



Un projet d'amélioration ou de rénovation de votre habitat ?

Demandez des aides !



La Communauté de Communes a lancé une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se terminera fin 2025**. Elle propose aux propriétaires ou propriétaires bailleurs de rénover leurs logements grâce à des aides financières importantes de l'Etat (ANAH), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes. Ce dispositif permet un **accompagnement GRATUIT** par des conseils dans le choix des travaux éligibles tout au long de votre projet et dans l'instruction des dossiers de subventions.



Votre parcours travaux :



Économies d'énergie
Isolation, menuiseries, chauffage, VMC...



Autonomie
Travaux de maintien à domicile



Habitat indigne
Réhabilitation de logements dégradés

Comment demander l'OPAH ?

En contactant **Madame Anaïs CARQUIN, d'URBAM CONSEIL**, bureau d'étude avec lequel la CCPRS a conventionné

➤ Par téléphone : 03 52 30 00 01

➤ Par e-mail : aube@urbam.fr

➤ En vous rendant à sa permanence au 16 rue de la Boule d'Or à ROMILLY les 2^{ème} ou 4^{ème} jeudi de chaque mois de 13 h 30 à 15 h 30 (sans rendez-vous)

En remplissant le formulaire ci-dessous et en le renvoyant

➤ Par e-mail à aube@urbam.fr

➤ Ou à l'hôtel communautaire au 9 bis Place des Martyrs à ROMILLY



Votre Mémo D'URBANISME

